

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 25 février 2008 à 20h00

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
 - MM : Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Christian Pittet, Christian Salzmann et Marc Truan, Conseillers municipaux.
 - M. Jacques Magnenat, Maire
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
 - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- MM. Joseph Menu et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Chiens St.-Bernard de M. Sallansonnet
 - 3.2 Assainissement de l'éclairage public de certains chemins
 - 3.3 Signature de l'acte de cession des chemins du quartier des Crêts
 - 3.4 JO 2018 – Candidature de Genève
 - 3.5 Signature de la charte de l'eau, région lémanique
 - 3.6 Site intranet CMNET – séance d'information
 - 3.7 Projet de salle communale et de sport
 - 3.8 Appartement ch. Lullin 17 – Décompte final
 - 3.9 Projet de rénovation de l'appartement ex-Laverrière
 - 3.10 Bureau de l'OPC Salève
 - 3.11 Dates des repas du mercredi des aînés
 - 3.12 1^{ère} de la nouvelle pièce de Théâtroinex
4. Désignation des Jurés des Tribunaux pour 2009
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Projet de délibération relatif au préavis communal concernant l'augmentation du taux d'utilisation du sol à 0,4 sur la parcelle No 10179 de la commune de Troinex.
 - Rapport de la commission urbanisme du 19 novembre 2007
 - Vote de la délibération
 - 5.2 Projet de délibération relatif à la cession d'une partie de la parcelle No 10884, propriété de la commune de Troinex, aux copropriétaires des parcelles 10924 et 10925 et constitution de servitudes.
 - 5.3 Projet de délibération relatif à la radiation d'une servitude grevant la parcelle No 10884 de la commune de Troinex.

- 6. Projet de résolution :
 - 6.1 Projet de résolution relative au développement urbanistique sur le territoire de la commune de Troinex
 - Rapport de la commission d'urbanisme du 6 février 2008
 - Vote de la résolution
 - 7 Propositions individuelles et questions
 - 7.1 Haie de laurèles au chemin des Moulins-de-Drize
 - 7.2 Trottoir du chemin J.-Ormond en mauvais état
 - 7.3 Reprise de l'épicerie
 - 7.4 Fin des travaux au chemin de Saussac
 - 7.5 Restaurant de la Maison Grise
-

Après avoir salué les personnes présentes, M. Matringe, Président, informe que MM. Menu et Waeffler sont excusés. Il passe ensuite au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2007

M. Forestier demande à ce que l'annexe 1 mentionnée au point 3.2 soit effectivement jointe au procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Chiens St.-Bernard de M. Sallansonnet

Pour faire suite aux remarques et questions à propos de ces chiens lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Magnenat informe l'assistance que les 4 Saint-Bernard de M. et Mme Sallansonnet ont été euthanasiés par leur propriétaire à la fin du mois de janvier.

3.2 Assainissement de l'éclairage public de certains chemins

M. Magnenat indique que dans le cadre de mesures d'économies d'énergie proposées par les SIG, la Mairie va procéder au remplacement de 41 luminaires vétustes sur les chemins suivants : Route de Bossey, Av. des Crêts, Ch. du Ruisseau, Ch. des Saules, Ch. de Saussac. Ces remplacements sont la première partie d'une opération globale qui se fera sur 3 ans, soit jusqu'en 2010. Le coût total de cette opération se monte à Fr. 90'000.- à répartir sur les 3 années.

3.3 Signature de l'acte de cession des chemins du quartier des Crêts

M. Magnenat rappelle aux Conseillers municipaux que la commune n'était pas propriétaire des chemins du quartier des Crêts, à savoir : avenue des Crêts, ch. des Saules, ch. du Sillon et ch. du Ruisseau, ceux-ci étant privés. Suite aux travaux de réfection des collecteurs et des chemins de ce quartier réalisés à la fin des années nonante, il avait été convenu que la commune reprendrait ces voiries gratuitement et les incorporerait au domaine public communal. La délibération approuvant cette décision avait été votée en 2005 par le Conseil municipal.

Depuis lors, la finalisation de l'acte notarié a pris beaucoup de temps et a été très difficile en raison en particulier du nombre important de propriétaires concernés (50 !). M. le Maire a cependant le plaisir d'informer les Conseillers municipaux que le 24 janvier dernier, la signature de cet acte a eu lieu, dans cette salle. Le notaire doit encore obtenir les signatures de quelques propriétaires qui n'ont pu venir à la mairie ce jour-là et il espère que ce dossier sera clôt très prochainement.

3.4 JO 2018 – Candidature de Genève

M. le Maire indique que la Mairie a reçu ce jour une plaquette explicative que le comité « exploratoire » prie de transmettre aux Conseillers municipaux. Ces documents sont à la disposition de ceux qui le souhaitent auprès de M. Riem à la fin de la séance.

3.5 Signature de la charte de l'eau, région lémanique

M. Magnenat indique que comme plusieurs autres communes du canton (Aire-la-Ville, Anières, Bernex,, Confignon, Lancy, Versoix, Veyrier, entre autres), Troinex a signé la charte de l'eau de la région lémanique dont une copie circule parmi vous. Cette charte est un code de déontologie qui a pour but, entre autres, d'orienter la gestion transfonalière de l'eau vers la durabilité et favoriser la collaboration entre les responsables politiques, les gestionnaires et les organisations environnementales.

3.6 Site intranet CMNet – Séance d'information

M. Magnenat rappelle que comme annoncé lors d'une séance précédente, la Mairie organisera une séance d'information / instruction de ce site, destinée aux Conseillers municipaux qui utilisent Internet, le **lundi 17 mars à 18h30** (avant la séance plénière). Il ajoute qu'après cette séance, la mairie n'enverra plus les documents par messagerie aux Conseillers, mais que ceux-ci seront disponibles sur le site intranet.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.7 Projet de salle communale et salle de sport

M. Meynard informe les Conseillers municipaux que ce dossier a été étudié de manière détaillée ces dernières semaines par les commissions « salle communale » et « finances », et souhaite donner quelques informations à l'ensemble du Conseil municipal :

Comme annoncé lors de la séance du 12 novembre 2007, le coût précis de ce projet a été communiqué à la commission « salle communale » le 17 décembre, suite à la rentrée des soumissions et à l'établissement du Devis général. La somme annoncée à ce moment a surpris et refroidit tout le monde puisque le montant total du bâtiment, y compris honoraires, frais secondaires, hausses, etc s'élevait à 22 millions de francs, et 25 millions avec les aménagements extérieurs et le mobilier. Ces chiffres étaient donc nettement plus élevés que les montants estimés jusqu'alors, mais nettement inférieurs aussi du chiffre de 30 millions qui a circulé dans la commune !

Après plusieurs séances des deux commissions précitées, les commissaires ont tous été d'accord que des économies substantielles devaient être trouvées pour que ce projet puisse démarrer sans que son impact financier soit trop lourd pour la commune. C'est ainsi que depuis la fin du mois de décembre, la Mairie, les architectes et les commissions travaillent intensément pour trouver des économies d'une part, et rechercher des sources de financements ou des nouvelles recettes d'autre part. De nombreuses pistes sont à l'étude et en ce qui concerne le coût du projet, la Mairie présentera mercredi à la commission « salle communale » une série de propositions d'économies. Par la suite, probablement en mars, la Mairie proposera également à la commission des finances différentes solutions pour le financement du projet.

Pour sa part, la Mairie est assez optimiste et espère que nous parviendrons à finaliser ce dossier de manière satisfaisante dans les prochaines semaines afin que le crédit de construction puisse être voté par le Conseil municipal avant l'été.

3.8 Appartement ch. Lullin 17 – Décompte final

M. Meynard indique que le coût final des travaux d'aménagement de l'appartement de 4 pièces créé dans les combles de l'immeuble du ch. Lullin 17 s'élève à Fr. 329'800.-, soit Fr. 20'000.- de moins que le crédit voté en mars 2007 (Fr. 350'000.-). Les locataires ont emménagé au mois de décembre et sont très contents de leur nouveau logement.

3.9 Projet de rénovation de l'appartement ex-Laverrière (Ch. E.-Dusonchet 3)

M. Meynard donne ensuite une information concernant la rénovation de cet appartement de 3 pièces, très vétuste et qui sera entièrement rénové ce printemps. Une fois les travaux terminés, une visite sera organisée pour les locataires de l'immeuble et les Conseillers municipaux intéressés et la Mairie décidera si le même type de rénovation sera effectuée dans les appartements qui se libéreront ultérieurement.

3.10 Bureau de l'OPC Salève

M. Meynard informe les Conseillers municipaux que les bureaux de l'Office intercommunal de la protection civile, région Salève, sont installés à titre provisoire (en principe pour 1 année) dans le bureau du 2^{ème} étage de la Mairie depuis le 20 février 2008. Le loyer mensuel est de Fr. 1000.- qui s'ajoutent aux Fr. 1000.- des autres locataires du 2^{ème} étage.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.11 Dates des repas du mercredi des aînés

M. Buclin indique qu'au vu du succès des éditions du printemps et de l'automne 2007, la Mairie a décidé de reconduire l'organisation des repas du mercredi des aînés ce printemps, les 2 avril et 21 mai. La Mairie a demandé à M. Ferretti (apprenti) de se charger de l'organisation de cette manifestation sous la supervision de M. Riem.

3.12 1^{ère} de la nouvelle pièce de Théâtreinex

M. Buclin conclut les communications de la Mairie en indiquant que la troupe théâtrale de Troinex a le plaisir d'inviter les Conseillers municipaux qui le souhaitent à la première de sa nouvelle comédie « J'y crois pas » le mardi 15 avril à 20h30 à la salle communale de Troinex. Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec M. Riem en fin de séance afin de recevoir leur invitation.

4. Désignation des Jurés des Tribunaux pour 2009

Le Président donne lecture de la liste des personnes proposée par la Mairie pour fonctionner comme Jurés des Tribunaux (Annexe 1).

Cette proposition n'appelant aucun commentaire, elle est acceptée à l'unanimité.

5. Projets de délibération :

5.1 Projet de délibération relatif au préavis communal concernant l'augmentation du taux d'utilisation du sol à 0,4 sur la parcelle No 10179 de la commune de Troinex.

Mme Deshayes donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme du 19 novembre 2007 (annexe 2). Aucune question n'étant posée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 8 - PROPOSITION RELATIVE A L'AUGMENTATION DU RAPPORT DES SURFACES DE LA PARCELLE NO 10179, FEUILLE 7 DE LA COMMUNE DE TROINEX

vu la demande d'autorisation de construire définitive No DD 101665-3, déposée au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), par le bureau d'architectes ACAU (M. R. Gaulis), relative à la réalisation d'un immeuble de village comprenant 3 appartements avec parking pour 8 véhicules, au 11 A du chemin Lullin à Troinex,

vu le coefficient d'utilisation de la parcelle No 10179 A (future parcelle de 1552 m²), s'élevant à 37%, soit une surface brute de plancher de 580 m² pour les 3 appartements, pour une surface totale de parcelle de 1552 m², en zone de développement 5,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable et de terrain,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone de développement 5, ce rapport des surfaces de 37% maximum est conforme audit article,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 19 novembre 2007,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

décide à l'unanimité (14 voix)

de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre du projet de construction en ordre contigu DD 101665-3, sur la parcelle No 10179 A, sise en 5^{ème} zone de développement au chemin Lullin 11 A, avec un indice d'utilisation du sol à 37%.

5.2 Projet de délibération relatif à la cession d'une partie de la parcelle No 10884, propriété de la commune de Troinex, aux copropriétaires des parcelles 10924 et 10925 et constitution de servitudes.

M. Magnenat donne lecture de l'exposé des motifs remis aux Conseillers municipaux (Annexe 3). La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

**D 6 - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NO 10884,
PROPRIETE DE LA COMMUNE DE TROINEX,
AUX COPROPRIETAIRES DES PARCELLES 10924 ET 10925
ET CONSTITUTION DE SERVITUDES**

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet d'acte no 4 de Maître Denis Keller, notaire, ainsi que le tableau de mutation no 4/2003 et le plan de servitudes du 5 juin 2003 annexé, établis par Messieurs Buffet et Boymond, géomètres officiels,

vu le Plan localisé de quartier no 28'288-538 adopté par le Conseil d'Etat le 20 janvier 1993,

vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 3 novembre 2003,

vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2004, approuvée par le Conseil d'Etat le 18 avril 2005, acceptant la reprise à titre gratuit de la parcelle no 10884 et de l'incorporer au domaine privé communal,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (14 voix)**

- 1. D'approuver la cession à titre gratuit les parcelles 10'884 A (72 m²) et 10884 B (235 m²), qui proviennent de la division de la parcelle 10884 (595 m²), aux copropriétaires des parcelles 10924 et 10925, feuille 10 de la commune de Troinex, aux conditions prévues dans le projet d'acte de Me Denis Keller, notaire.*
- 2. D'incorporer la parcelle 10884 C (288 m²), qui provient de la division de la parcelle 10884, au domaine public communal, parcelle 10888 de la commune de Troinex (chemin Dottrens).*
- 3. D'approuver la constitution d'une servitude de passage à pied sur les parcelles 11104 et 11105 (selon l'assiette figurée sous le symbole C1 du plan de servitude du 5 juin 2003) ainsi que d'une servitude de passage public pour « piétons, cyclistes, véhicules des services de voiries (levée des déchets, entretien et déneigement) et véhicules des services du feu et d'urgence » sur les parcelles 11104 et 11105 (selon l'assiette figurée sous le symbole C2 du plan de servitude du 5 juin 2003).*
- 4. De prendre en charge les frais, émoluments et honoraires liés à cette cession.*
- 5. De donner tous pouvoirs à Me Denis Keller aux fins de requérir et d'intervenir auprès du Registre foncier de Genève.*
- 6. De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.*
- 7. De désigner M. Jacques Magnenat, Maire de la Commune de Troinex, pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.*

5.3 Projet de délibération relatif à la radiation d'une servitude grevant la parcelle No 10884 de la commune de Troinex.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

D 7 - RADIATION D'UNE SERVITUDE GREVANT LA PARCELLE NO 10884 DE LA COMMUNE DE TROINEX

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet d'acte de Maître Denis Keller, notaire et le plan de la servitude inscrite au Registre foncier le 7 septembre 1994 sous Pj 5088, RS 31314,

vu la délibération du Conseil municipal du 25 février 2008 approuvant la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle no 10884 aux copropriétaires des parcelles no 10924 et 10925 et la constitution de nouvelles servitudes,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (14 voix)

- 1. D'approuver la radiation d'une partie de la servitude inscrite au Registre foncier le 7 septembre 1994 sous Pj 5088, RS 31314 (uniquement la partie qui concerne la parcelle no 10884, feuille 10 de la commune de Troinex).*
- 2. De donner tous pouvoirs à Me Denis Keller aux fins de requérir et d'intervenir auprès du Registre foncier de Genève.*
- 3. De prendre en charge les frais, émoluments et honoraires liés à cette cession.*
- 4. De désigner M. Jacques Magnenat, Maire de la Commune de Troinex, pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.*

6. Projet de résolution

6.1 Projet de résolution relative au développement urbanistique sur le territoire de la commune de Troinex

M. Berthet donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme du 6 février 2008 (Annexe 4). La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la résolution suivante :

R 1 – RESOLUTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TROINEX

Considérant :

- Le souhait de la commune de reprendre l'étude de son plan directeur.*
- La proposition d'échange des droits à bâtir de la parcelle des Crêts (Duvernay) avec une parcelle appartenant au même propriétaire à la route de Moillebin dans le but de développer le sud du village.*
- La proposition de route d'évitement du village dans le cadre de l'étude « Genève-Sud ».*
- L'actualisation de l'étude de circulation du bureau CITEC de 2001 et la mise en place de mesures concrètes contre le trafic de transit au centre du village.*
- Le souhait de la commune de réaliser à terme du logement à loyer abordable sur son territoire.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition de la Commission urbansime et environnement,
invite la Mairie

1. *A prendre contact avec le Département du Territoire afin de présenter à son Conseiller d'Etat ainsi qu'aux services concernés l'idée globale de développement urbanistique de la commune.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (14 voix).

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Haie de laurèles au chemin des Moulins-de-Drize

Mme Deshayes signale qu'une haie de laurèles a été plantée au chemin des Moulins-de-Drize, au niveau du pont, et demande s'il s'agit d'une parcelle communale. M. Magnenat lui répond par la négative mais enverra les services communaux pour vérification sur place.

7.2 Trottoir le long du chemin J.-Ormond en mauvais état

Mme Bernardet signale que le trottoir dudit chemin est en très mauvais état et peut être dangereux pour les personnes qui l'empruntent. M. Magnenat lui répond que des travaux de réfection sont prévus.

7.3 Reprise de l'épicerie

M. Lavorel souhaite savoir si la Mairie a des informations concernant la reprise de ce commerce. M. Meynard lui répond que la Mairie a rencontré un repreneur potentiel mais que les négociations avec l'ancienne gérante pour la reprise du fonds de commerce sont en cours.

M. Forestier souhaite savoir si le repreneur est dans l'obligation d'exploiter une épicerie ou si un autre type d'activité est possible. M. Magnenat lui répond que l'idée première reste une épicerie, chose que les Troinésiens avaient confirmé lors d'un sondage concernant les activités dans le secteur de la place de la Mairie.

7.4 Fin des travaux au chemin de Saussac

M. Botbol se rappelle que la Mairie avait annoncé la fin des travaux des SIG au chemin de Saussac pour la fin du mois de janvier et il semble que le chantier soit loin d'être terminé. M. Magnenat lui répond que les travaux concernant le réseau d'eau se sont bien terminés à la fin janvier mais que les travaux actuels concernent le réseau du gaz et qu'ils devraient durer jusqu'à Pâques.

7.5 Restaurant de la Maison Grise

Mme Bernardet demande si la Mairie a des informations concernant le restaurant de la Maison Grise qui est actuellement fermé. M. Magnenat lui répond qu'il a rencontré le propriétaire et que ce dernier lui a confirmé que les derniers exploitants ont été évacués pour cause de cessation de paiement et qu'il est train d'étudier différentes possibilités pour l'avenir du restaurant.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h50.

Le Président
M. Charles Matringe

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1

HOMMES	Nom	Prénom	Profession
1	EMERY	Pascal	Radio-Électricien TV
2	EMMERT	Michel	Analyste-Programmeur
3	FRAGA	Miguel	Étudiant
4	FURRER	Marc	Ebéniste
5	GENOUD	Yvan	Étudiant
6	GÜTTLY	Alain	Horloger-Bijoutier
7	LAMBRIGGER	Christoph	Vendeur
8	MANFRINI	Yves	Employé de Banque

FEMMES	Nom	Prénom	Profession
1	ECKERT - MATHEZ	Marianne	Secrétaire
2	EHRENSPERGER	Katia	Laborantine
7	ENGELI - LANNI	Barbara	Traductrice
3	FERRERO	Valérie	Médecin
4	GALLAY - BURRI	Floriane	Technicienne
5	GROUX	Laurence	Aide-soignante
6	JACQUIER - GARCIA	Rosa-Maria	Employée postale
8	MEYER - TRÖSCH	Stéphanie	Employée de Banque
9	MONTANARD	Patricia	Employée de commerce

Annexe 2

Commission d'urbanisme

Rapport de commission

Séance du 19 novembre 2007

Présents :

M. Alain Forestier, Président
Mlle Annick Deshayes et
MM. Guy Lavorel, Alexandre De Montmollin , Joseph Menu, Membres de la commission

Remplaçant :

M. Jean-Pierre Waefler (remplaçant M. Berthet)

MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
Pascal de Lorenzi, Technicien communal

Mme Nathalie Henderson, Bureau Citec

Chers collègues,

De nombreux sujets ont été abordés durant cette séance. Etant donné l'ordre jour chargé, il a été décidé de reporter le point concernant le Plan directeur communal à une séance ultérieure, et de traiter en priorité les sujets suivants :

- Plan de circulation communal : présentation de l'Etude réalisée sous le contrôle de Madame Nathalie Henderson, du bureau Citec
- Outil de suivi des dossiers en cours
- Prise de position concernant le projet de construction au chemin Lullin 11A nécessitant une dérogation de l'indice de construction à 0.4.
- Motion du groupe socialiste « Pour la réalisation de loyers abordables sur la parcelle des Saussac »

Plan de circulation communal

L'étude que nous a présentée madame Henderson comportait trois parties principales : la première consistait à mettre à jour le diagnostic précédant (données socio-économiques, urbanisation...), également réalisé par le bureau Citec, datant de 2003. Suite à ces nouvelles informations, des projections à l'horizon 2020 ont été modélisées, afin d'acquérir une bonne vision d'ensemble actuelle et future de la circulation à Troinex. Enfin, différentes solutions nous été présentées, à travers plusieurs types de variantes : aménagements de modérations, modification des sens de circulation, zone 30, route d'évitement.

Nous nous sommes rapidement rendu compte qu'une combinaison de ces mesures, d'une manière assez contraignante était nécessaire, pour aboutir à une modération du trafic dans le village. Plusieurs exemplaires de l'Etude circulent dans les groupes, pour ceux qui désirent en savoir plus. Deux variantes (2d et 2e) se sont révélées intéressantes à explorer avec plus d'attention.

Après un moment de discussion, la commission a décidé de se laisser un temps de réflexion, afin de permettre aux groupes d'en débattre. Puis, la commission se prononcera en faveur d'une des variantes lors d'une

prochaine séance. Le groupe HP souhaite ne pas écarter d'emblée l'une ou l'autre des variantes, mais plutôt de les garder à l'esprit lors de l'approfondissement de l'étude.

Le bureau Citec va ensuite compléter cette étude, en examinant plus en détails les impacts de la (des) variante(s) qui sera(ont) retenue(s) par la commission.

Outil de suivi

M. Forestier nous a proposé un document de suivi des dossiers en cours. Il se présente sous la forme d'un « pense-bête » résumant brièvement l'historique de chaque sujet en cours. Ce document a été approuvé par la commission, il sera fort utile pour nous aider à nous rappeler les points importants.

Projet de densification sur la parcelle Sallansonnet

De nouveaux plans nous sont parvenus. Ceux-ci prennent en compte la demande de la commission, qui était d'améliorer la gestion des parkings. En effet, le projet inclut à présent 8 places pour les futurs habitants et 2 pour les visiteurs. Etant donné que les architectes ont répondu à la demande, la commission a voté favorablement, à l'unanimité, l'acceptation de la densification à 0.4.

Motion socialiste

M. Waefler, représentant des motionnaires, nous a tout d'abord rappelé brièvement les éléments de la motion. Le principal souci du groupe socialiste est d'éviter que la parcelle des Saussac ne tombe dans les mains d'un promoteur privé. Leur souhait est que les futurs logements de cette parcelle soient gérés soit par une coopérative, soit par la Commune, afin de garantir des loyers raisonnables.

M. le Maire a immédiatement rassuré M. Waefler sur ce point : cette parcelle est communale, elle sera donc toujours maîtrisée par la Commune. La priorité de la Mairie est de construire / adapter les infrastructures qui permettront un bon accueil des nouveaux habitants (routes, salle communale, école...). Enfin, la Mairie n'est pas opposée au principe d'une coopérative.

M. Waefler a ensuite précisé que la volonté de son groupe est de lancer une étude le plus vite possible.

La Mairie nous a expliqué que cette parcelle fait partie du « package » d'urbanisation de Troinex pour ces prochaines années. Suite à ces éléments, la commission a décidé à l'unanimité de mandater la Mairie pour aller présenter nos idées de développement à M. Cramer. Ainsi, tout pourra être remis à plat, et si celui-ci accepte notre vision, nous pourrons enfin aller de l'avant.

Annick Deshayes

Annexe 3

Commune de Troinex

**Exposé des motifs
concernant les projets de délibérations :****D6 - CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NO 10884, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE TROINEX, AUX COPROPRIETAIRES DES PARCELLES 10924 ET 10925 ET CONSTITUTION DE SERVITUDES****D7 - RADIATION D'UNE SERVITUDE GREVANT LA PARCELLE NO 10884 DE LA COMMUNE DE TROINEX**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les deux projets de délibérations qui vous sont soumis sont destinés à finaliser les dernières opérations touchant les zones construites du Plan Localisé de Quartier (PLQ) des Saussac.

En effet, comme vous pouvez en prendre connaissance dans le rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 3 novembre 2003, approuvé par le Conseil municipal le 15 décembre 2003, (annexe 1) ainsi que dans l'exposé des motifs et la délibération du 13 décembre 2004 (annexes 2 et 3), les aménagements définitifs de l'extrémité du chemin Dottrens et de la liaison avec le chemin de Roday prévoyaient :

- Que la parcelle no 10884, propriété de la commune de Troinex depuis 2004, serait cédée en partie aux copropriétaires du chemin de Roday (en orange sur le plan de mutation no 4/2003 ci-joint) et incorporée au domaine public communal pour le solde situé à la hauteur du chemin Dottrens (en vert sur le même plan de mutation).
- Qu'une servitude de passage public à pied serait inscrite sur les parcelles 11104 et 11105 (selon l'assiette C1 du plan de servitude du 5 juin 2003) ainsi qu'une servitude pour « *piétons, cyclistes, véhicules des services de voiries (levée des déchets, entretien et déneigement) et véhicules des services du feu et d'urgence* » sur les parcelles 11104 et 11105 (selon l'assiette C2 du même plan de servitude)

Par ailleurs, compte tenu des opérations ci-dessus, une ancienne servitude qui grevait la parcelle no 10884 n'a plus lieu d'être, raison pour laquelle nous vous proposons sa radiation par le projet de délibération no D7.

Vous trouverez en annexe les différents plans et documents relatifs à ces opérations, ainsi que le projet d'acte de Me Denis Keller. Nous souhaitons encore préciser que le retard pris par ce dossier est dû aux changements de copropriétaires survenus ces dernières années ainsi qu'à de petites divergences avec certains de ces copropriétaires ; ces problèmes sont aujourd'hui réglés et l'ensemble des copropriétaires a accepté les conditions de cette cession.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver ces deux délibérations et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

La Mairie

Annexe 4

Commission d'urbanisme

Rapport de commission

Séance du 6 février 2008

Présents :

- M. Alain Forestier, Président
Mlle Annick Deshayes et
NN. Jean Berthet, Guy Lavorel, Alexandre De Montmollin et Joseph Menu, Membres de la commission
- MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
Pascal de Lorenzi, Technicien communal

Chers collègues,

Les sujets suivants ont été étudiés lors de la séance du 6 février dernier :

- ✓ Plan de circulation communal : prise de position et choix de la variante
- ✓ Plan directeur communal : étude et validation du cahier des charges
- ✓ Parcelle des Saussac : proposition de résolution de la Mairie
- ✓ Divers

1. Plan de circulation communal : prise de position et choix de la variante

Après présentation de l'étude dans les groupes, il ressort clairement que le choix de la commission lors de sa séance du 19 novembre 2007 d'étudier les variantes 2d et 2e doivent être étudiées plus avant par le bureau CITEC. L'analyse des cheminements à pied, à vélo et en voiture pour se rendre dans le centre du village devra être effectuée depuis différents points du village et devra comprendre les temps moyens de déplacement actuels et futurs en fonction des 2 variantes.

2. Plan directeur communal : étude et validation du cahier des charges

Après quelques légères modifications et une simplification de l'organigramme, le cahier des charges pour la reprise de l'étude du plan directeur communal est accepté à l'unanimité des commissaires. La Mairie propose également aux membres de la commission de lui transmettre les coordonnées de bureaux aptes à traiter ce dossier.

3. Parcelle des Saussac : proposition de résolution de la Mairie

A la demande de la commission, la Mairie présente un projet de résolution l'invitant à prendre rapidement contact avec le DT afin de discuter des projets d'aménagements actuellement en cours d'étude. Non sans avoir rappelé qu'il souhaite qu'une réponse directe soit donnée à la motion invitant la Mairie à réaliser des logements sur son territoire, le groupe socialiste se joint aux autres membres de la commission pour accepter cette résolution dans son ensemble.

4. Divers

- Demande de la CHT : M. Berthet demande à la Mairie quelle réponse apporter à la demande de la CHT pour construire une coopérative sur la parcelle Saussac. Cette question devant

encore être débattue, le Président propose de porter à l'ordre du jour de la prochaine commission l'étude des différentes possibilités de développement de cette parcelle.

- Augmentation des surfaces à bâtir à 0,4 sur la parcelle Sallansonnet : M. le Président demande à la Mairie des nouvelles du dossier (réf. séance du 19 novembre 2007). M. Magnenat lui répond que les chiens ayant été euthanasiés quelques jours auparavant, la demande pourra être présentée au prochain Conseil municipal, sous réserve de réception du calcul exact de la surface de la part du département.

Jean Berthet
Rapporteur